

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de Coaticook tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **jeudi 24 février 2022** à compter de **13 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Simon Madore, maire
Monsieur Vincent Brochu, conseiller
Madame Sylviane Ferland, conseillère
Madame Guylaine Blouin, conseillère
Monsieur Denis Hébert, conseiller
Monsieur Gaétan Labelle, conseiller
Monsieur Guy Jubinville, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Simon Madore.

Sont également présents :

Monsieur François Fréchette, directeur général
Monsieur Benoit Marquis, trésorier
Madame Geneviève Dupras, greffière

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. FINANCES**
 - 2.1 Acceptation de l'offre de services d'une durée de 3 ans de Précicom pour l'implantation d'un système de surveillance à la station Marcel-Benoit pour un montant de 27 005 \$ plus les taxes applicables
- 3. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
 - 3.1 Demande au Programme Rénovation Québec (PRQ)
- 4. SERVICES EXTÉRIEURS**
 - 4.1 Acceptation de l'offre de services de Nordak Marine pour l'achat de bouées conformes pour le lac Lyster pour un montant de 15 230 \$ plus taxes applicables
- 5. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 6. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

22-02-36334

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 22-02-36334

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. FINANCES

22-02-36335

- 2.1 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES D'UNE DURÉE DE 3 ANS DE PRÉCICOM POUR L'IMPLANTATION D'UN SYSTÈME DE SURVEILLANCE À LA STATION MARCEL-BENOIT POUR UN MONTANT DE 27 005 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 22-02-36335

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire faire l'implantation d'un système de surveillance à la station Marcel-Benoit;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre de services de Précicom pour un montant de 27 005 \$ plus les taxes applicables, et ce pour une durée de 3 ans;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du trésorier;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'accepter l'offre de services de Précicom au montant de 27 005 \$ plus les taxes applicables pour l'implantation d'un système de surveillance à la station Marcel-Benoit pour une durée de 3 ans et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-190-00-414 et d'autoriser le trésorier à signer tout document nécessaire à ces fins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

22-02-36336

- 3.1 DEMANDE AU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC (PRQ)

RÉSOLUTION 22-02-36336

CONSIDÉRANT que la Ville désire encourager la rénovation et l'amélioration des logements résidentiels sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Société d'Habitation du Québec a élaboré un programme visant la rénovation résidentielle, l'adaptation de domicile, la transformation de bâtiments, l'accession à la propriété, etc.;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite bénéficier de ce programme pour la revitalisation des bâtiments dans le périmètre urbain et la conversion de bâtiments en multirésidentiel;

CONSIDÉRANT que la contribution de la Ville doit correspondre à 50 % de la subvention accordée au bénéficiaire;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU de signifier notre intérêt favorable à la Société d'habitation du Québec de participer au programme Rénovation-Québec; ET

De déterminer pour l'année 2022, un budget de l'ordre de 600 000 \$ pour l'ensemble du programme rénovation Québec, soit une part de 300 000 \$ de la Ville et une part de 300 000 \$ de la SHQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. SERVICES EXTÉRIEURS

22-02-36337

4.1 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES DE NORDAK MARINE POUR L'ACHAT DE BOUÉES CONFORMES POUR LE LAC LYSTER POUR UN MONTANT DE 15 230 \$ PLUS TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 22-02-36337

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire acquérir des bouées conformes pour le lac Lyster

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre de services de Nordak Marine pour un montant de 15 230 \$ plus taxes applicables ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur général, soit d'accepter l'offre de Nordak Marine ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'accepter l'offre de services de Nordak Marine pour un montant de 15 230 \$ plus taxes applicables pour l'achat de bouées conformes pour le lac Lyster le tout conformément au processus d'octroi de contrat tel que prévue au Règlement de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-07-720, payé à même l'excédent de fonctionnements non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Aucune question n'est posée.

22-02-36338

6. CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 22-02-36338

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU que la séance soit close à 13 h 13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Simon Madore, maire

Geneviève Dupras, greffière